



COVID-19 : Obtenez les **dernières mises à jour** ou faites une **autoévaluation**.



EN
.....



SUJETS

[Accueil](#) [Santé et bien-être](#)

Le nouveau coronavirus 2019 (COVID-19)

Apprenez comment le ministère de la Santé contribue à la sécurité des Ontariens pendant l'épidémie du nouveau coronavirus 2019 en Ontario. Sachez comment vous protéger, quoi faire si vous planifiez faire un voyage et comment reconnaître les symptômes.

Faites une autoévaluation

Renseignements dans d'autres
langues

Contactez votre fournisseur de soins primaires ou Télésanté Ontario au **1 866 797-0000** si vous éprouvez des symptômes du nouveau coronavirus 2019.

Veillez ne pas vous rendre dans un centre d'évaluation, à moins d'avoir été référé par un professionnel de la santé.

Ne composez pas le 911 sauf en situation d'urgence.

Dénoncez toute pratique de prix abusifs liés au COVID-19 en déposant une plainte par téléphone au **1 800 889-9768** du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 17 h, ou [en ligne](#).

Dans cette page

1. [État des cas en Ontario](#)
2. [Déclaration de situation d'urgence](#)

3. [Coronavirus](#)
 4. [Nouveau coronavirus de 2019 \(COVID-19\)](#)
 5. [Régions actuellement touchées](#)
 6. [Revenir de voyage](#)
 7. [Tests en laboratoire](#)
 8. [Mesures prises par l'Ontario](#)
 9. [Symptômes et traitement](#)
 10. [Comment se protéger](#)
 11. [Comment s'auto-isoler](#)
 12. [Comment prendre soin d'une personne atteinte de la COVID-19](#)
 13. [Mesures de soutien en santé mentale et lutte contre les dépendances au téléphone et en ligne](#)
 14. [L'Ontario ensemble lance un appel aux fournisseurs et aux innovateurs](#)
 15. [Renseignements sur le nouveau coronavirus de 2019 à l'intention des professionnels de la santé](#)
 16. [Nouvelles de l'Ontario sur le nouveau coronavirus 2019](#)
 17. [Feuille de renseignements \(disponible en plusieurs langues\)](#)
 18. [Liens connexes](#)
-

État des cas en Ontario

L'Ontario présente désormais un sommaire plus détaillé des cas de COVID-19 dans la province qui sera mis à jour quotidiennement **à 10 h 30**.

Ce [sommaire épidémiologique](#) quotidien remplace les renseignements sur l'état des cas de COVID-19 qui étaient auparavant fournis deux fois par jour sur la présente page. Ce nouveau sommaire donne davantage de données provinciales et régionales sur les cas confirmés, la démographie et les tendances de ceux-ci depuis le début de l'éclosion, y compris en matière de géographie, d'exposition et de gravité.

Ce sommaire quotidien est basé sur les données divulguées par les 34 bureaux de santé publique de l'Ontario et comptabilisées dans le Système intégré d'information sur la santé publique (SIISP). Le SIISP est le système de déclaration des maladies du ministère de la Santé où les données sont régulièrement actualisées. Les données de chaque sommaire quotidien seront extraites du SIISP **à 16 h** le jour précédent.

Sommaire des cas de COVID-19 : Ontario, entre le 15 janvier au 15 avril 2020

	Nombre de personnes	Pourcentage
Nombre de cas ¹	8 961	S. O.
Variation par rapport au précédent rapport	514	augmentation de 6,1
Guérisons ²	4 194	46,8
Décès ³	423	4,7
Démographie		
Hommes	3 855	43,0
Femmes	5 046	56,3
19 ans et moins	204	2,3
20 à 39 ans	2 091	23,3
40 à 59 ans	2 929	32,7
60 à 79 ans	2 093	23,4
80 ans et plus	1 639	18,3
Analyses		
Total des tests réalisés ⁴	128 093	S. O.
Total des tests réalisés le jour précédent	9 001	S. O.
Actuellement sous investigation ⁵	4 323	S. O.
Hospitalisations		
Nombre de patients hospitalisés atteints de la COVID-19 ⁶	807	S. O.
Nombre de patients à l'USI ⁷ atteints de la COVID-19	248	S. O.
Nombre de patients à l'USI ⁷ sous respirateur atteints de la	200	S. O.

COVID-19

¹Nombre de cas confirmés déclarés jusqu'à maintenant dans le SIISP par les 34 bureaux de santé publique de l'Ontario (BSP), y compris les cas rétablis et les décès. Les BSP peuvent publiquement faire rapport sur les cas avant la mise à jour des données dans le SIISP. En cas de divergence entre le nombre de cas consignés dans le SIISP et le nombre de cas déclarés publiquement par les BSP, les données déclarées par les BSP doivent être considérées comme étant les plus à jour.

²Inclut les cas déclarés comme étant rétablis dans le SIISP et les cas qui ne sont pas actuellement inscrits comme étant hospitalisés dans le SIISP, ceux qui en sont à 14 jours suivant l'apparition des symptômes (si présence de symptômes) ou 14 jours suivant la date de l'épisode si le cas est fermé.

³Les bureaux de santé publique peuvent publiquement faire rapport sur les décès avant la mise à jour des données dans le SIISP. Les données dans le SIISP peuvent par conséquent être sous-déclarées. Les décès parmi les cas déclarés non confirmés en laboratoire ne sont pas inclus. En cas de divergence entre le nombre de décès consignés dans le SIISP et le nombre de décès déclarés publiquement par les BSP, les données déclarées par les BSP doivent être considérées comme étant les plus à jour.

⁴Nombre total des tests réalisés par le réseau des laboratoires cliniques pour le diagnostic de la COVID-19 (y compris les laboratoires de SPO, hospitaliers, universitaires et communautaires). Les chiffres sont représentatifs des volumes traités au cours de la période de 24 heures comprise entre minuit et minuit le jour précédent. Ce nombre représente le nombre total de tests et non le nombre de personnes ayant subi un test.

⁵En attente des résultats des tests.

⁶Les données sont autodéclarées par les hôpitaux au ministère de la Santé et pourraient ne pas correspondre aux chiffres publiés par les bureaux de santé publique régionaux. Les valeurs représentent le nombre total de patients hospitalisés sans égard à l'endroit où ils se trouvent dans l'hôpital, y compris les patients hospitalisés à l'USI. Les données sur le recensement à minuit des hôpitaux sont déclarées et font l'objet d'une révision périodique par les hôpitaux. Les données présentées sont en date du 14 avril 2020.

⁷Les données des USI incluent les patients occupant des lits de niveaux 2 et 3 flexibles, néonataux, pédiatriques et pour adultes dans les USI. Les chiffres déclarés sont représentatifs des valeurs du jour précédent. Alors que les patients commencent à être transférés entre les unités (p. ex., d'un niveau de soins inférieur à un niveau de soins supérieur), il est devenu apparent que les méthodes antérieures d'identification des patients basées sur une période de 24 heures calculaient deux fois les patients transférés entre différents emplacements, c'est-à-dire une fois à chaque emplacement où ils se trouvaient pendant la journée. Afin d'éliminer cet enjeu, le nombre de patients ne sera plus calculé sur une période de 24 heures, mais plutôt à un moment précis (23 h 59) pour s'assurer que chaque personne est comptée une seule fois.

Remarque : .

- Un total de 8 961 cas confirmés de COVID-19 en Ontario ont été signalés jusqu'à maintenant dans

le SIISP. Il s'agit d'une augmentation de 514 cas confirmés par rapport au résumé précédent.

- 43,0 % des cas sont des hommes et 56,3 % sont des femmes.
- 41,7 % des cas sont âgés de 60 ans et plus.
- Les bureaux de santé publique de la région du grand Toronto comptent 54,8 % des cas.
- 12,7 % des cas ont été hospitalisés.
- 423 décès ont été signalés (veuillez noter qu'il peut y avoir un délai concernant les décès signalés dans le SIISP). Il s'agit d'une augmentation de 38 décès par rapport au résumé précédent.
- Cent-quatre éclosions ont été signalées dans des foyers de soins de longue durée.

[Résumé épidémiologique : Cas de COVID-19 en Ontario : du 15 janvier 2020 au 14 avril 2020 \(PDF\)](#)

Source des données :

- Les données utilisées pour préparer le présent rapport se fondent sur les renseignements extraits de la base de données du Système intégré d'information sur la santé publique (SIISP) en date du 15 avril 2020 à 16 h.
- Le SIISP est un système de déclaration dynamique des maladies qui permet l'actualisation continue des données entrées antérieurement. Les données extraites du SIISP représentent donc un instantané du moment de l'extraction et peuvent différer des rapports précédents ou subséquents.

Déclaration de situation d'urgence

La province a promulgué une [déclaration de situation d'urgence](#) pour aider à contenir la propagation de la COVID-19 et à protéger le public.

Par conséquent, les établissements suivants sont tenus de fermer immédiatement :

- tous les bars et restaurants, sauf dans la mesure où ces établissements proposent des plats à emporter et la livraison à domicile;
- tous les établissements qui offrent des programmes récréatifs en salle
- toutes les bibliothèques publiques;
- toutes les écoles privées;
- toutes les garderies agréées
- tous les cinémas;
- tous les théâtres, y compris ceux qui proposent des spectacles de musique, de danse et d'autres formes artistiques;

- toutes les salles de concert;
- les emplacements récréatifs en plein air, qu'ils soient communaux, partagés, publics ou privés, y compris, sans s'y limiter :
 - terrains de jeu;
 - terrains de sport;
 - terrains de basketball et de tennis;
 - parcs pour chiens;
 - les bancs;
 - parcs de planche à roulettes et de BMX;
 - aires de pique-nique;
 - jardins communautaires extérieurs;
 - aires couvertes des parcs;
 - équipements d'exercice en plein air;
 - parcs et jardins attachés à des condominiums;
 - autres emplacements récréatifs en plein air.

En outre, tous les événements publics organisés de plus de 5 personnes sont interdits, y compris les défilés, les événements incluant les mariages, les rassemblements sociaux et les services communautaires dans les lieux de culte.

Le décret ne s'applique pas aux ménages comptant cinq membres ou plus. Il ne s'applique pas non plus aux garderies autorisées à poursuivre leurs activités pour soutenir les travailleurs de la santé de première ligne et les premiers intervenants, à condition qu'elles n'accueillent pas plus de 50 personnes à la fois. Le nombre de personnes autorisées à participer à des obsèques est maintenant limité à dix.

Ces décrets resteront en vigueur jusqu'au 13 avril 2020, date à laquelle la province réévaluera la possibilité d'une prolongation ou mettra fin aux fermetures.

Coronavirus

Les coronavirus forment une vaste famille de virus. Ils peuvent causer des maladies allant du simple rhume à des infections respiratoires plus graves comme la bronchite, la pneumonie ou le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS).

Les coronavirus se propagent principalement de personne à personne par contact étroit, par exemple à domicile, sur le lieu de travail ou dans un centre de soins de santé.

Certains coronavirus humains se propagent facilement d'une personne à l'autre, contrairement à d'autres qui se ne propagent pas facilement.

Votre risque de maladie grave peut être plus élevé si vous avez un système immunitaire affaibli. Cela peut être le cas pour :

- les personnes âgées
- les personnes atteintes de maladies chroniques (par exemple : diabète, cancer, maladies cardiaques, rénales ou pulmonaires chroniques)

Nouveau coronavirus de 2019 (COVID-19)

Le nouveau coronavirus de 2019 (COVID-19) originaire de Wuhan (Chine) provoque une infection respiratoire.

Le premier cas présumé d'infection à ce virus en Ontario a été détecté le 25 janvier 2020.

Régions actuellement touchées

Le nombre de pays qui signalent aujourd'hui des cas de COVID-19 a augmenté et continue d'évoluer au quotidien. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) tient à jour les listes des zones et pays touchés dans son rapport de situation quotidien, qui peut être consulté sur le site Web de l'OMS.

Revenir de voyage

Quiconque a voyagé à l'extérieur du Canada doit :

- [s'auto-isoler](#) pendant 14 jours à son retour. Les personnes qui s'auto-isolent ne devraient pas aller travailler;
- se surveiller pour détecter tout symptôme du nouveau coronavirus 2019 pendant 14 jours après son retour au Canada;
- communiquer avec leur fournisseur de soins primaires ou Télésanté Ontario au [1 866 797-0000](tel:18667970000) s'ils présentent des symptômes du nouveau coronavirus de 2019.

De plus :

- Les travailleurs qui ont voyagé et qui font partie de lieux de travail essentiels à la vie quotidienne peuvent retourner au travail tant qu'ils n'ont pas de symptômes. Toutefois, ils doivent [s'autosurveiller](#) pendant une période de 14 jours et s'identifier auprès de leur employeur afin qu'un plan puisse être mis en place pour assurer la protection de ces lieux de travail.
- Les enfants de moins de 16 ans qui ont voyagé à l'extérieur du Canada doivent également [s'auto-isoler](#) pendant une période de 14 jours. Les parents doivent surveiller activement les symptômes de leurs enfants. Les enfants qui s'auto-isolent devraient rester à la maison et éviter les lieux de rassemblement social, tels que les centres communautaires ou les parcs.

Renseignements sur les [avertissements aux voyageurs](#) concernant le nouveau coronavirus de 2019.

Tests en laboratoire

Les tests sont effectués dans de nombreux laboratoires partout dans la province, en collaboration avec le Laboratoire de Santé publique Ontario et le Laboratoire national de microbiologie de Winnipeg.

Mesures prises par l'Ontario

En collaboration avec ses partenaires du système de santé, l'Ontario met en œuvre un plan rigoureux visant à surveiller, à détecter et, si nécessaire, à isoler tout cas de nouveau coronavirus de 2019. Le ministère de la Santé prend plusieurs mesures pour garantir la santé et la sécurité de la population ontarienne, notamment les suivantes :

- suivi auprès des hôpitaux pour dépister les cas potentiels de virus chez les personnes ayant voyagé dans les [régions qui font l'objet d'un avertissement pour COVID-19](#)
- ajout du nouveau coronavirus de 2019 sur la liste des maladies à déclarer en vertu de la législation ontarienne concernant la santé publique, afin de permettre aux bureaux locaux de santé publique de prendre rapidement et efficacement toutes les mesures nécessaires pour examiner, effectuer des tests de laboratoire et gérer les cas et les contacts afin de prévenir et de contrôler la propagation de l'infection
- planification continue avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, et disposition à assurer une coordination avec les autres provinces et territoires;
- mise en œuvre de mesures renforcées afin que la province soit prête à réagir rapidement et efficacement à tout scénario, notamment : amélioration de l'accès au dépistage; augmentation de la capacité d'analyse des laboratoires; et mise en œuvre de nouvelles initiatives pour assurer la sécurité du public et des travailleurs de première ligne;
- par le truchement du travail de la table de commandement, amélioration et achèvement des plans

pour la mise en œuvre de mesures renforcées afin que la province soit prête à réagir rapidement et efficacement à tout scénario, notamment : [amélioration de l'accès au dépistage](#); augmentation de la capacité d'analyse des laboratoires; et mise en œuvre de nouvelles initiatives pour assurer la sécurité du public et des travailleurs de première ligne.

Symptômes et traitement

Les symptômes vont de légers, comme la grippe et d'autres infections respiratoires courantes, à sévères, et peuvent comprendre :

- fièvre
- toux
- difficultés respiratoires
- douleurs musculaires
- fatigue
- maux de tête
- maux de gorge
- écoulement nasal

Les complications liées au nouveau coronavirus de 2019 comprennent des problèmes de santé graves, comme une pneumonie ou une insuffisance rénale, et dans certains cas, la mort.

Il n'existe pas de traitement particulier pour les coronavirus, ni de vaccin pour s'en protéger. La plupart des personnes atteintes d'une maladie courante causée par un coronavirus humain se rétabliront par elles-mêmes.

Vous devez :

- boire beaucoup de liquides
- vous reposer et dormir autant que vous le pouvez
- avoir recours à un humidificateur ou prendre une douche chaude pour soulager le mal de gorge ou la toux

Si vous commencez à ressentir des symptômes de COVID-19

- Toute personne qui commence à se sentir mal (fièvre, nouvelle toux ou difficultés respiratoires) devrait rentrer chez elle et [s'auto-isoler](#) immédiatement.

- Les personnes qui s'isolent doivent subir une évaluation clinique au téléphone – en téléphonant au cabinet de leur fournisseur de soins primaires ou à Télésanté Ontario [1 866 797-0000](tel:18667970000). Si vous avez besoin d'une évaluation supplémentaire, votre fournisseur de soins primaires ou Télésanté Ontario vous aiguillera vers des options de soins en personne.

Si vous avez besoin de soins médicaux immédiats, composez le 911 et mentionnez vos antécédents de voyage et vos symptômes.

Comment se protéger

Les coronavirus se propagent principalement d'une personne à une autre par contact rapproché, par exemple dans un ménage, un lieu de travail ou un centre de soins de santé.

Il n'y a pas de vaccin disponible pour protéger contre le nouveau coronavirus 2019, mais il y a des mesures que vous pouvez prendre pour aider à prévenir la propagation des germes qui causent des maladies respiratoires.

Mesures quotidiennes

Prenez ces mesures quotidiennes pour réduire l'exposition au virus et protéger votre santé :

- lavez-vous souvent les mains avec du savon et à l'eau ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool
- éternuez et tousssez dans votre manche
- évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche
- évitez tout contact avec des personnes malades
- si vous êtes malade, restez chez vous

[Affiche - Ce qu'il faut savoir pour rester en santé avec sa famille](#)

Écart sanitaire

Tout le monde en Ontario devrait maintenir l'écart sanitaire afin de réduire son exposition aux autres personnes.

Tout le monde en Ontario devrait faire de son mieux pour éviter tout contact étroit avec des personnes extérieures à sa famille immédiate. Ces contacts étroits comprennent le fait de se trouver à moins de deux (2) mètres d'une autre personne.

Si vous pensez avoir été exposé à une personne présentant les symptômes de la COVID-19, vous devez commencer à vous [auto-surveiller](#) pendant une période de 14 jours. Cela signifie qu'en plus de l'écart sanitaire, vous devez surveiller comment vous vous sentez. Vous devez prendre votre température quotidiennement et noter tout autre symptôme qui se manifeste (p. ex., mal de gorge, nouvelle toux). Vous pouvez transmettre ces données à votre prestataire de soins primaires par téléphone si vous avez recours à des services d'évaluation.

Comment s'auto-isoler

S'auto-isoler signifie rester à la maison et éviter tout contact avec d'autres personnes pour aider à prévenir la propagation de la maladie à d'autres personnes dans votre maison et votre collectivité.

Il est conseillé à toutes les personnes de plus de 70 ans et aux personnes immunodéprimées de s'isoler pendant une période de 14 jours. Cela signifie que vous ne devez quitter votre domicile ou voir d'autres personnes que pour des raisons essentielles. Dans la mesure du possible, vous devriez demander des services par téléphone ou sur Internet ou demander l'aide d'amis, de membres de la famille ou de voisins pour les courses essentielles.

Pendant l'état d'urgence de la province, [les maisons d'hébergement financées par le Ministère pour les femmes et les enfants fuyant la violence](#) continuent à fonctionner et sont disponibles pour un soutien.

Toutefois, si vous êtes en danger immédiat, composez le 911 ou communiquez avec votre police locale.

Pour trouver de l'aide dans votre région, appelez l'une des lignes de crise provinciales, ou communiquez avec Ontario 211 par téléphone au 2-1-1 ou au [1 877 330-3213](#) (sans frais), et par ATS au [1 888 340-1001](#).

Lorsque vous vous isolez, vous devriez :

Restez chez vous

- N'utilisez pas les transports publics, les taxis ou le covoiturage.
- N'allez pas au travail, à l'école ou dans les lieux publics.
- Votre fournisseur de soins de santé vous le dira lorsque vous pourrez sortir de façon sécuritaire

Limiter le nombre de visiteurs à votre domicile

- Recevez uniquement les visiteurs que vous devez voir et faites en sorte que les visites soient brèves.
- Ne vous approchez pas des personnes âgées et des personnes atteintes de maladies chroniques (p. ex., diabète, problèmes pulmonaires, déficience immunitaire).

Éviter les contacts avec les autres

- Restez autant que possible dans une pièce séparée, loin des autres personnes de votre domicile, et utilisez une salle de bain distincte si cela est possible.
- Veillez à ce que les pièces partagées soient bien ventilées (p. ex., en ouvrant les fenêtres).

Garder vos distances

- Portez un masque qui couvre le nez et la bouche et gardez une distance d'au moins deux mètres lorsque vous êtes dans une pièce avec d'autres personnes.
- Si vous ne pouvez porter de masque, les autres personnes doivent en porter un lorsqu'elles sont dans la même pièce que vous.

Couvrir votre toux et vos éternuements

- Couvrez votre bouche et votre nez avec un papier-mouchoir lorsque vous toussiez ou éternuez.
- Toussiez ou éternuez dans votre manche ou votre coude et non dans vos mains.
- Jetez les papiers-mouchoirs utilisés dans une poubelle munie d'un sac en plastique et lavez-vous les mains. Le fait de placer un sac en plastique dans la poubelle rend l'élimination des déchets plus facile et plus sûre.
- Après avoir vidé la poubelle, lavez-vous les mains.

Vous laver les mains

- Lavez-vous souvent les mains avec de l'eau et du savon.
- Séchez-vous les mains avec une serviette en papier ou avec votre propre serviette en tissu que vous ne partagez pas.
- Utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon.

Porter un masque couvrant le nez et la bouche

- Portez un masque si vous devez quitter votre domicile pour aller consulter un fournisseur de soins

de santé.

- Portez un masque lorsque vous vous trouvez à moins de deux mètres d'autres personnes.

[Affiche – Comment s'auto-isoler](#)

Comment prendre soin d'une personne atteinte de la COVID-19

Lavez-vous souvent les mains

- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon après chaque contact avec la personne infectée.
- Utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon.

Portez un masque et des gants

- Portez un masque et des gants lorsque vous êtes en contact avec la salive ou d'autres liquides organiques de la personne (p. ex, sang, sueur, salive, vomissures, urine et excréments).

Jetez les gants et le masque après usage

- Enlevez les gants et le masque immédiatement après avoir fourni des soins et jetez-les dans une poubelle munie d'un sac en plastique.
- Enlevez d'abord vos gants et lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon avant de retirer votre masque.
- Lavez-vous les mains encore une fois avec de l'eau et du savon avant de toucher votre visage ou de faire autre chose.

Limitez le nombre de visiteurs à votre domicile

- Recevez uniquement les visiteurs que vous devez voir et faites en sorte que les visites soient brèves.
- Tenez les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques, comme le diabète, les problèmes pulmonaires et une déficience immunitaire, à l'écart de la personne infectée.

Évitez de partager des articles de maisons

- Ne partagez pas la vaisselle, les verres, les tasses, les ustensiles, les serviettes, les draps ou tout autre article avec la personne faisant l'objet d'une enquête.
- Après leur utilisation, ces articles doivent être lavés à l'eau chaude avec du savon ou du détergent.

Aucun savon spécial n'est nécessaire.

- Le lave-vaisselle et le lave-linge peuvent être utilisés.
- Ne pas partager de cigarettes.

Nettoyez

- Nettoyez votre domicile avec des produits d'entretien ménager ordinaires.
- Nettoyez les objets touchés souvent, comme les toilettes, les poignées de robinet d'évier, les poignées de porte et les tables de chevet.

Lavez soigneusement la lessive

- Il n'est pas nécessaire de séparer les articles à laver, mais vous devriez porter des gants pour les manipuler.
- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon immédiatement après avoir enlevé vos gants.

Soyez prudent en manipulant les déchets

- Tous les déchets peuvent être déposés dans les poubelles ordinaires.
- Lorsque vous videz les poubelles, évitez de toucher aux papiers-mouchoirs utilisés. Le fait de placer un sac en plastique dans la poubelle rend l'élimination des déchets plus facile et plus sûre.
- Après avoir vidé les poubelles, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon.

[Affiche – Auto-isolement : Guide à l'intention des fournisseurs de soins, des membres du ménage et des contacts étroits](#)

Mesures de soutien en santé mentale et lutte contre les dépendances au téléphone et en ligne

Durant l'éclosion de COVID-19, il existe des services de santé mentale et de lutte contre les dépendances auxquels vous pouvez avoir accès en ligne ou au téléphone. Ces services aideront les enfants, les jeunes et les adultes qui :

- vivent de l'anxiété, du stress et d'autres problèmes de santé mentale;
- ne peuvent avoir accès à leurs services habituels de soutien en personne.

Les services incluent :

ConnexOntario : Les adultes et les travailleurs de première ligne qui doivent composer avec les réalités de la COVID-19 peuvent téléphoner à ConnexOntario au **1 866 531-2600** pour un soutien en santé mentale, lutte contre les dépendances et traitement du jeu problématique.

- **211 Ontario** : Pour obtenir de l'information et un aiguillage vers les services communautaires, gouvernementaux, sociaux et de santé, incluant les ressources en santé mentale partout en Ontario, téléphonez au 211 ou au **1 877 330-3213**. [Un service de clavardage en direct sur le Web est également offert.](#)
- **Retrouver son entrain^{MD}** : Un programme de thérapie cognitivo-comportementale gratuit, fondé sur des données probantes, qui offre des mesures d'auto-assistance à l'intention des adultes et des jeunes de 15 ans et plus à l'aide de manuels, de vidéos en ligne et d'encadrement au téléphone. Téléphonez au **1 866 345-0224**.
- **Jeunesse, J'écoute** : Les enfants et les jeunes de 18 ans et moins qui ont besoin de parler à quelqu'un à propos de leur santé mentale peuvent téléphoner à Jeunesse, J'écoute au **1 800 668-6868** pour de l'aide par téléphone et par texto en tout temps.
- **Allo J'écoute** : Un service d'aide téléphonique et par texto offert en tout temps qui procure un soutien confidentiel en santé mentale et lutte contre les dépendances aux étudiants de niveau postsecondaire. Téléphonez au **1 866 925-5454** ou textez ALLOJECOUTEON au 686868.
- **Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être** : Les personnes autochtones peuvent téléphoner au **1 855 242-3310** pour un service d'aide immédiate offrant du counseling et des services d'intervention en cas de crise dans l'ensemble du Canada (offert dans plusieurs langues autochtones). [Un service de clavardage en direct sur le Web est également offert.](#)
- **Talk 4 Healing** : Les femmes autochtones peuvent obtenir de l'aide, du soutien et des ressources en permanence avec des services dans 14 langues en téléphonant au **1 855 554-4325** ou par texto au **1 855 554-4325**. [Un service de clavardage en direct sur le Web est également offert.](#)

Nous demandons aux résidents de l'Ontario qui reçoivent actuellement des mesures de soutien et des services de santé mentale et lutte contre les dépendances de communiquer avec leur fournisseur de services actuels, y compris les organismes de services communautaires de santé mentale et de lutte contre les dépendances, pour se renseigner sur les options possibles en matière de soins virtuels. Bon nombre d'entre eux modifient leurs services pour s'orienter vers des soins virtuels, des rencontres avec les clients par téléphone ou vidéoconférences sécurisées, le cas échéant.

L'Ontario ensemble lance un appel aux fournisseurs et aux innovateurs

Nous acceptons avec plaisir l'aide des entreprises et d'organisations. Dites-nous si vous pouvez :

- [fournir des produits d'urgence](#) comme des écouvillons et des masques;

- [soumettre des solutions](#) novatrices en réponse à des situations précises;
 - [soumettre des idées](#), d'autres produits ou services susceptibles d'aider vos concitoyens ontariens.
-

Renseignements sur le nouveau coronavirus de 2019 à l'intention des professionnels de la santé

Si vous êtes un professionnel de la santé, apprenez comment vous protéger vous-même et vos patients en lisant nos [documents d'orientation](#) et en vous renseignant sur les sujets suivants :

- dépistage
- tests en laboratoire
- recommandations en matière de traitement
- mesures relatives à la santé et à la sécurité au travail, et à la prévention et au contrôle des infections

Comment aider

Nous sommes à la recherche de personnes ayant de l'expérience en soins de santé qui peuvent nous aider à prévenir et à contrôler la propagation de la COVID-19.

Visitez notre [Portail de jumelage des ressources humaines dans le domaine de la santé](#) si vous êtes :

- un fournisseur de soins de santé qui travaille à temps partiel et que vous désirez augmenter vos heures de travail, un ancien fournisseur de soins de santé à la retraite ou au statut inactif ou un fournisseur de soins de santé en formation et que vous désirez être jumelé à des postes et occasions dont les services sont le plus en demande
 - un établissement de soins de santé et que vous voulez demander l'aide de ressources existantes
-

Nouvelles de l'Ontario sur le nouveau coronavirus 2019

- [Communiqué : La province crée une nouvelle plateforme de données sur la santé pour aider à vaincre la COVID-19 \(12 avril 2020\)](#)
- [Communiqué : Les entreprises de l'Ontario s'engagent dans la lutte contre la COVID-19 \(11 avril 2020\)](#)
- [Communiqué : L'Ontario protège les parents durant l'éclosion de COVID-19 \(11 avril 2020\)](#)
- [Communiqué : L'Ontario prend de nouvelles mesures pour enrayer la propagation de la COVID-19](#)

(11 avril 2020)

- Communiqué : L'Ontario renforce considérablement le dépistage de la COVID-19 (10 avril 2020)
- Communiqué : L'Ontario établit un partenariat avec un carrefour de bénévolat pour aider les aînés (9 avril 2020)
- Communiqué : L'Ontario commence à planifier la reprise économique (9 avril 2020)
- Communiqué : L'Ontario accélère la réalisation des projets de construction essentiels face à la crise de la COVID-19 (8 avril 2020)
- Communiqué : L'Ontario aide les communautés autochtones à freiner la propagation de la COVID-19 (7 avril 2020)
- Communiqué : L'Ontario appelle tous les professionnels de la santé à participer à la lutte contre la COVID-19 (7 avril 2020)
- Déclaration : L'Ontario prend des mesures supplémentaires pour protéger les premiers intervenants pendant l'épidémie de COVID-19 (6 avril 2020)
- Communiqué : L'Ontario offre un allègement aux contribuables fonciers des régions éloignées du Nord durant l'éclosion de la COVID-19 (6 avril 2020)
- Communiqué : Le gouvernement de l'Ontario soutient les familles en réaction à la COVID-19 (6 avril 2020)
- Communiqué : L'Ontario protège les Ontariens vulnérables lors de l'éclosion de la COVID-19 (4 avril 2020)
- Communiqué : L'Ontario agit pour continuer à nourrir la population durant la pandémie de COVID-19 Un nouveau portail virtuel met en contact les employeurs et les travailleurs qui veulent faire une différence (4 avril 2020)
- Déclaration : L'Ontario protège les personnes âgées qui résident dans les maisons de retraite durant l'éclosion de COVID-19 (3 avril 2020)
- Communiqué : L'Ontario fait preuve d'une transparence totale en publiant une modélisation de l'évolution de la COVID-19 (3 avril 2020)
- Communiqué : L'Ontario étend la fermeture des entreprises pour freiner la propagation de la COVID-19 (3 avril 2020)
- Communiqué : L'Ontario accroît la capacité des bureaux de santé publique afin de freiner la COVID-19 (3 avril 2020)
- Communiqué : L'Ontario renforce les services de soutien en santé mentale face à la pandémie de COVID-19 (2 avril 2020)
- Communiqué : L'Ontario renforce les services aux victimes en réponse à la COVID-19 (2 avril 2020)

- Déclaration : L'Ontario soutient le secteur du camionnage pour garder les marchandises en mouvement (2 avril 2020)
- Communiqué : L'Ontario s'associe au secteur privé pour lutter contre la COVID-19 (1 avril 2020)
- Communiqué : Les personnes accusées d'une violation d'un décret d'urgence pendant l'épidémie de COVID-19 sont tenues de décliner leur identité (31 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario prolonge la fermeture des écoles et des garderies pour poursuivre la lutte contre la COVID-19 (31 mars 2020)
- Communiqué : La province soutient les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire pendant la COVID-19 (31 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario prolonge la déclaration de situation d'urgence afin d'endiguer la propagation de la COVID-19 (30 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario augmente les mesures de santé et de sécurité pour mieux protéger les infirmières et les infirmiers de première ligne de la COVID-19 (30 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario protège les personnes âgées face à la pandémie de COVID-19 (30 mars 2020)
- Déclaration : Déclaration du médecin hygiéniste en chef (30 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario améliore l'établissement de rapports destinés au public concernant la COVID-19 (30 mars 2020)
- Déclaration : L'Ontario intensifie les mesures visant à limiter la propagation de la COVID-19 sur les chantiers de construction (29 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario interdit les rassemblements de plus de cinq personnes, sauf dans certains cas précis (28 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario prend des mesures d'urgence pour venir en aide aux foyers de soins de longue durée durant l'éclosion de COVID-19 (28 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario protège les consommateurs contre l'augmentation abusive du prix des produits de première nécessité (28 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario protège les chaînes d'approvisionnement en soutien aux mesures d'urgence visant la COVID-19 (28 mars 2020)
- Communiqué : MISE À JOUR : L'Ontario favorise l'apport d'une aide financière aux entreprises (26 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario investit 3,3 milliards de dollars supplémentaires pour renforcer la capacité du système de santé (26 mars 2020)
- Communiqué : Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19 (25 mars 2020)

- Communiqué : Mise en service de la Ligne Info-Entreprises pour mettre fin à la propagation au 1 888 444-3659 (25 mars 2020)
- Déclaration : Deux décès dans des foyers de soins de longue durée en Ontario liés à la COVID-19 (24 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario aide les familles, les petites entreprises et les exploitations agricoles à gérer les coûts d'électricité face à la COVID-19 (24 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario met en œuvre des mesures renforcées pour protéger la sécurité des personnes résidentes en foyers de soins de longue durée (24 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario ferme les lieux de travail à risque pour protéger la santé et la sécurité (23 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario décrète la fermeture obligatoire de tous les lieux de travail non essentiels pour lutter contre la propagation de la COVID-19 (23 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario protège les plus vulnérables face à la crise de la COVID-19 (23 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario hausse significativement les mesures et les soutiens en matière de dépistage de la COVID-19 (23 mars 2020)
- Déclaration : Fermeture des centres Test au Volant, en réponse à la pandémie COVID-19 (22 mars 2020)
- Communiqué : Le gouvernement prend des mesures pour permettre aux travailleurs de première ligne de continuer à travailler (22 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario prend des mesures extraordinaires pour s'assurer que les ressources de la santé sont disponibles pour contenir la propagation de la COVID-19 (21 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario exhorte les entreprises à se joindre à la lutte contre la COVID-19 (21 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario étend la couverture des soins (20 mars 2020)
- Déclaration : L'Ontario durcit les mesures pour limiter la propagation de la COVID-19 dans le système correctionnel (20 mars 2020)
- Déclaration : Déclaration de la ministre Mulroney sur la façon dont l'Ontario protège les conducteurs de l'Ontario pendant la COVID-19 (20 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario protège les élèves en les aidant à apprendre de chez eux (20 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario soutient les travailleurs et les travailleuses, les municipalités et les détaillants face à la COVID-19 (19 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario prolonge les périodes de validation des produits, services pour les

[conducteurs, les véhicules et les transporteurs et les cartes Santé \(19 mars 2020\)](#)

- [Déclaration : L'Ontario protège les services de justice de première ligne d'importance critique face à la COVID-19 \(19 mars 2020\)](#)
- [Déclaration : Mise à jour sur les activités de Parcs Ontario en réaction à la COVID-19 \(18 mars 2020\)](#)
- [Déclaration : Un décès en Ontario pourrait être lié à la COVID-19 \(17 mars 2020\)](#)
- [Communiqué : L'Ontario déclare la situation d'urgence pour protéger la population \(17 mars 2020\)](#)
- [Déclaration : L'Ontario prend de nouvelles mesures pour freiner la propagation de la COVID-19 \(16 mars 2020\)](#)
- [Déclaration : Accroissement des mesures pour protéger la population ontarienne de la COVID-19 \(16 mars 2020\)](#)
- [Déclaration : Déclaration du ministre des Finances au sujet de la maladie à coronavirus \(COVID-19\) et de l'économie ontarienne \(16 mars 2020\)](#)
- [Déclaration : L'Ontario s'engage à protéger les personnes résidentes des foyers de soins de longue durée, les familles et le personnel \(16 mars 2020\)](#)
- [Communiqué : Le premier ministre Ford annonce des mesures visant à protéger les emplois en Ontario face à la COVID-19 \(16 mars 2020\)](#)
- [Communiqué : Déclaration de la ministre Elliott et du ministre Smith au sujet des mesures prises par le secteur des services sociaux face à la COVID-19 \(16 mars 2020\)](#)
- [Communiqué : La province accroît les ressources de Télésanté Ontario \(16 mars 2020\)](#)
- [Déclaration : Les hôpitaux de l'Ontario invités à adopter une approche planifiée pour réduire le nombre d'opérations chirurgicales non urgentes \(15 mars 2020\)](#)
- [Déclaration : Déclaration de la ministre Elliott et du ministre Yurek concernant les activités de Parcs Ontario en réaction à la COVID-19 \(15 mars 2020\)](#)
- [Déclaration : Déclaration des ministres Elliott et Hardeman au sujet des habitudes d'achat dans les épiceries et de la COVID-19 en Ontario \(14 mars 2020\)](#)
- [Communiqué : Déclaration de la ministre Elliott et de la solliciteure générale Jones sur les établissements correctionnels pour adultes de l'Ontario en réponse à la COVID-19 \(13 mars 2020\)](#)
- [Déclaration : Déclaration des ministres Elliott et MacLeod au sujet du nouveau coronavirus 2019 \(COVID-19\) \(13 mars 2020\)](#)
- [Déclaration : Déclaration de la ministre Christine Elliott et du ministre Ross Romano sur le SRAS-CoV-2 \(COVID-19\) \(13 mars 2020\)](#)
- [Déclaration : Déclaration des ministres Elliott et MacLeod sur le nouveau coronavirus de 2019](#)

(COVID-19) (13 mars 2020)

- Déclaration : Déclaration du premier ministre Ford, de la ministre Elliott et du ministre Lecce sur le nouveau coronavirus 2019 (COVID-19) (12 mars 2020)
- Communiqué : RECTIFICATIF : La province met en œuvre des mesures renforcées pour protéger les Ontariens contre la COVID-19 (12 mars 2020)
- Déclaration : L'Ontario rehausse les protections contre le COVID-19 pour les personnes résidentes des foyers de soins de longue durée, les familles et le personnel (11 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario prend des mesures permettant au public de rester plus facilement informé au sujet du COVID-19 (9 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario confirme de nouveaux cas positifs de COVID-19 (8 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario confirme un nouveau cas positif du COVID-19 (8 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario confirme de nouveaux cas positifs de COVID-19 (6 mars 2020)
- Déclaration : Déclaration des ministres Elliott et MacLeod au sujet du nouveau coronavirus 2019 (COVID-19) (6 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario confirmé de nouveaux cas positifs de COVID-19 (6 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario confirme de nouveaux cas positifs de COVID-19 (5 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario confirme de nouveaux cas positifs de COVID-19 (3 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario met en œuvre des mesures renforcées pour protéger le public contre le COVID-19 (2 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario confirmé de nouveaux cas positifs de COVID-19 (1 mars 2020)
- Communiqué : L'Ontario confirmé de nouveaux cas positifs de COVID-19 (29 février 2020)
- Communiqué : L'Ontario confirme un nouveau cas positif du COVID-19 (28 février 2020)
- Communiqué : L'Ontario confirme un cas positif de COVID-19 (28 février 2020)
- Communiqué : L'Ontario confirme un cas positif de COVID-19 (27 février 2020)
- Communiqué : L'Ontario confirme un cas positif de COVID-19 (26 février 2020)
- Communiqué : L'Ontario confirme un cas présumé de COVID-19 (23 février 2020)
- Communiqué : L'Ontario confirme la résolution du cas de nouveau coronavirus 2019 (12 février 2020)
- Communiqué : Le système de santé publique de l'Ontario assure la sécurité du public (31 janvier 2020)
- Communiqué : L'Ontario confirme un troisième cas du nouveau coronavirus de 2019

(31 janvier 2020)

- [Communiqué : Le gouvernement de l'Ontario protège les étudiants contre les risques présentés par le nouveau coronavirus 2019 \(28 janvier 2020\)](#)
- [Communiqué : Deuxième cas présumé du coronavirus de Wuhan en Ontario \(27 janvier 2020\)](#)
- [Communiqué : L'Ontario protège les élèves contre les risques présentés par le nouveau coronavirus de Wuhan \(26 janvier 2020\)](#)
- [Communiqué : Premier cas du nouveau coronavirus de Wuhan confirmé en Ontario \(25 janvier 2020\)](#)
- [Communiqué : Le gouvernement fédéral renforce les mesures de surveillance des risques liés au nouveau coronavirus de Wuhan dans les aéroports canadiens, notamment à l'aéroport Pearson \(24 janvier 2020\)](#)
- [Communiqué : L'Ontario prend des mesures pour protéger la santé du public contre le coronavirus \(22 janvier 2020\)](#)

Feuille de renseignements (disponible en plusieurs langues)

Le ministère de la Santé a créé une feuille de renseignements sur le nouveau coronavirus 2019 (COVID-19) afin de mettre la population ontarienne au courant du virus, de ce qu'elle peut faire pour se protéger, et de que faire lorsqu'on pense avoir été infecté par le nouveau coronavirus 2019. Cette feuille de renseignements est disponible en plusieurs langues.

[العَرَبِيَّةُ \(Arabe\)](#)

[বাংলা \(Bengali\)](#)

[中文 \(简体\) \(Chinois simplifié\)](#)

[中文 \(繁體\) \(Chinois traditionnel\)](#)

[Nishnaabemwin \(Ojibwé de l'est\)](#)

[English \(Anglais\)](#)

[فارسی \(Farsi\)](#)

[Français](#)

[Deutsch \(Allemande\)](#)

[Ελληνικά \(Grec\)](#)

[ગુજરાતી \(Gujarati\)](#)

[हिंदी \(Hindi\)](#)

Italiano (Italien)

日本語 (japonais)

한국어 (Coréen)

Kanien'kéha (Mohawk)

ᑭᓵᐱᓴᐅᑦ (Oji-cri)

Polski (Polonais)

Português (Portugais)

ਪੰਜਾਬੀ (Punjabi)

Русский (Russe)

Română (Roumain)

Soomaali (Somali)

Español (Espagnol)

Swampy Cree (Moskégons)

Tagalog

தமிழ் (Tamil)

українська мова (Ukrainien)

اُردُو (Ourdou)

Tiếng Việt (Vietnamien)

Mis à jour : 16 avril 2020
Date de publication : 25 janvier 2020

Liens connexes

Comment votre entreprise ou votre organisation peut contribuer aux efforts de protection contre le coronavirus

Conseils aux voyageurs et avertissements du gouvernement du Canada

Santé publique Ontario

Agence de la santé publique du Canada

Organisation mondiale de la santé

[Affiche - Ce qu'il faut savoir pour rester en santé avec sa famille](#)

[Services de garde d'enfants pour le personnel de la santé et de première ligne](#)

Options de soins de santé

Vous avez des options de soins de santé tout près. Apprenez à mieux les connaître. [Trouver un service](#).

[l'Ontario en bref](#) [accessibilité](#) [nouvelles](#)

[confidentialité](#) [conditions d'utilisation](#)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012-20

Contactez-nous



Sujets

[Affaires et économie](#)

[Arts et culture](#)

[Conduite et routes](#)

[Domicile et communauté](#)

[Éducation et formation](#)

[Environnement et énergie](#)

[Gouvernement](#)

[Impôts et avantages fiscaux](#)

[Lois et sécurité](#)

[Régions rurales et du Nord](#)

[Santé et bien-être](#)

[Travail et emploi](#)

[Voyage et loisirs](#)